

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2009

## A LA SALLE DES FETES DE BIOULE

### Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BISCONTINI Francis, BONHOMME François, BONNET Cécile, CAMMAS Jacques (représentant Raymond MASSIP), COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DELMAS Francis (représentant Pierre RAEVEN), DE PASQUALIN Annick, DURAND Daniel, FORANO Jean-Pierre (représentant Nicole LEVAVASSEUR), GAILLARD Jean-Luc (représentant Jean-Paul ALBERT), JOUANY Claude, LAFON Cécile, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, PEDRONO Lucienne, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), SOULIE Jacques.

### Etaient excusés :

MM. ALBERT Jean-Paul, LEVAVASSEUR Nicole, RAEVEN Pierre, TEYSSIERES Christian, VILPOUX Marc, VIROLLE Alain.

Etaient également présents :

MM. BIRLINGER Julien, DARBOIS Philippe, LEROUX Ingrid, MANRIC Christian, PICARONIE Yoann, SALOMON Dominique, SOULIÉ Christophe.

-----

En préambule, Monsieur CAMBON Jean a demandé à l'assistance s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion du Comité Syndical, afin de l'approuver définitivement.

## **I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

### **\* Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à l'obtention de l'examen professionnel de 1<sup>ère</sup> classe par Melle Muriel STROH, il est proposé de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ème</sup> classe**

Sur proposition de Monsieur le Président, compte tenu des besoins du Syndicat Mixte, les membres du comité syndical :

#### **1°/ décident**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 de la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures par semaine

#### **2°/ chargent**

Monsieur le Président de l'application des décisions ci-dessus.

La création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe influe sur la délibération cadre du régime indemnitaire pour le personnel du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy qui avait été adoptée le 07 février 2008.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Délibération cadre du régime indemnitaire pour le personnel du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°5 du 07 février 2008 avait été actée l'instauration d'un régime indemnitaire pour le personnel du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Monsieur le Président propose de la modifier comme suit :

Le régime indemnitaire sera instauré en faveur du personnel de la collectivité (fonctionnaires titulaires et stagiaires) selon les enveloppes indemnitaires suivantes :

**1- Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)**

En application des dispositions des décrets n°2002-61 du 14 janvier 2002, n° 2003-12 du 17 octobre 2003, du décret n°2003-13 du 23 octobre 2003 et de l'arrêté du 14 janvier 2002, il est instauré une indemnité d'administration et de technicité au profit des agents suivants, en fonction des montants annuels de référence et des coefficients multiplicateurs ci-après :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Administrative	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	460.60 €	8

Les montants de référence annuels servant de base aux différentes IAT sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Le Président, dans le cadre du crédit global de chaque indemnité d'administration et de technicité, procédera librement aux répartitions individuelles des agents concernés.

L'indemnité d'administration et de technicité sera servie par fractions mensuelles.

**2- Indemnité d'Exercice de Missions (I.E.M.)**

En application des dispositions du décret 97-1223 du 26 décembre 1997 (et de l'arrêté de même date) et du décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003, il est créé une indemnité d'exercice de mission au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires par grade et les coefficients d'ajustement votés ci-après.

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient d'ajustement
Administrative	Attaché Territorial	1 372.04 €	3

Le Président, dans le cadre du montant respectif global de chaque indemnité d'exercice de mission procédera aux attributions individuelles en tenant compte de la manière de servir de chaque agent concerné ainsi que des missions auxquelles ils participent pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

L'indemnité d'exercice de mission sera servie par fractions mensuelles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **CHARGENT** Monsieur le Président, dans la limite des enveloppes ci-dessus, d'attribuer individuellement aux agents les indemnités correspondant à leurs missions réelles
- **DISENT** que certaines indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant est indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux
- **AUTORISE** le Président à mettre en application les différentes décisions de cette délibération

### \* Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Du fait de la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour Melle Muriel STROH, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe qu'elle occupait. La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Suppression du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Président propose que compte tenu des besoins du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, il conviendrait de supprimer le poste actuel d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Monsieur le Président précise que cette décision fera l'objet d'un avis du comité technique paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Tarn et Garonne lors de leur prochaine réunion.

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré :

- **ADOPTENT** la proposition de son Président en précisant que cette décision doit être présentée lors d'un prochain comité technique paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Tarn et Garonne

### \* Conventions pour l'hébergement du PLIE du Pays Midi-Quercy

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais nous a fait savoir qu'un réel problème de place existait en leur sein afin d'abriter tout leur personnel. Le Syndicat Mixte a donc pris la décision de libérer les locaux mis à disposition du PLIE et de le transférer dans les locaux de la Mairie de Montricoux après accord de Madame le Maire ; et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Deux délibérations ont été adoptées :

- l'une pour régler le loyer et les frais annexes à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2009
- l'autre pour autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir avec la Mairie de Montricoux

#### **Objet : Avenant n°2 à la convention avec la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour le local du PLIE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité les termes de la délibération du 20 mars 2006 relative à la mise à disposition du PLIE du Pays Midi-Quercy, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, de deux bureaux dans les locaux de la Communauté de Communes moyennant un loyer de base de 1 800 € annuel.

Monsieur le Président précise que, compte tenu de la modification de la surface occupée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; il est nécessaire de passer un avenant précisant la nouvelle surface du bureau affecté au PLIE, soit 12.24 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** l'avenant présenté précisant la surface du bureau mis à disposition
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire

**Objet : Convention avec la Mairie de Montricoux pour la mise à disposition d'un local pour le PLIE du Pays Midi-Quercy**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le service PLIE du Pays Midi-Quercy est basé dans les locaux de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Il précise que celle-ci a des problèmes de place dans ses locaux pour abriter tous ses employés et que par conséquent il conviendrait que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy trouve un nouveau bureau pour le PLIE.

Monsieur le Président propose donc que le service PLIE du Pays Midi-Quercy déménage de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais vers la Mairie de Montricoux qui a un bureau de disponible au 1<sup>er</sup> étage.

Monsieur le Président dit qu'il convient de passer une convention de mise à disposition avec la Mairie de Montricoux afin de définir les modalités de paiement des charges engendrées.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec la Commune de Montricoux ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

× Modification des statuts pour l'intégration de services mutualisés pour les communes

Lors du comité syndical du 29 juin 2009 a été acté le principe d'une offre de service mutualisée en "Conseil en énergie partagé" venant en continuité de la mission énergie du Syndicat Mixte.

Afin de pouvoir mettre en place cette offre auprès des Communes et EPCI volontaires, il convient de modifier les statuts du Pays Midi-Quercy : il est proposé de rajouter l'alinéa suivant à l'article 2 ; paragraphe 2.1 :

*« Il peut proposer aux communes qui souhaitent y adhérer, un service de mutualisation de personnel pour répondre à des besoins d'ingénierie d'aide à la décision bien définis (exemple : « conseil en énergie partagé ») et auxquels elles participent financièrement »*

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°8 du 29 juin 2009 a été acté l'élargissement de la mission énergie en proposant une offre de service mutualisée en "Conseil en Energie Partagé" (CEP).

Monsieur le Président précise que cette offre de service mutualisée en "Conseil en Energie Partagé" n'est pas spécifiée dans les statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et qu'il convient donc de les modifier en conséquence afin de pouvoir mettre en place cette action.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la modification des statuts
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

## **II- POLITIQUES TERRITORIALES**

### **1- Convention territoriale (2008-2013)**

- a. Information sur le Plan de relance "Plan Soutenir l'activité et préparer l'avenir" du Conseil Régional de Midi-Pyrénées présenté notamment lors de la

"Conférence des territoires" rassemblant les Pays et PNR de Midi-Pyrénées qui s'est tenue le 25/09/09 :

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées vient d'adopter un Plan comprenant 63 mesures pour soutenir l'activité et préparer l'avenir. Certaines mesures concernent plus particulièrement les politiques territoriales prise en compte dans la convention territoriale.

- ✓ **Ainsi la mesure 56 « Majoration de 30% des taux d'intervention de la Région** pour les investissements réalisés par les collectivités locales de MP, présentés dans le cadre des conventions territoriales et déposés entre le 01/2009 et le 01/07/2010 (plafond maxi des travaux de 1M€) » est la plus marquante. Les maîtres d'ouvrage sont directement destinataires de la bonne nouvelle via un arrêté de subvention différencié sur la majoration de 30%.
- ✓ **Mesure 59 « Travaux dans les bâtiments publics pour permettre leur accessibilité par les personnes à mobilité réduite : 40% sur 150 K€ maxi »**
- ✓ **Mesure 41 « Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics** des collectivités présentés dans le cadre des conventions territoriales : 30% sur 100 K€ maxi »
- ✓ **Mesure 63 « Extension aux 32 Pays du dispositif d'aide à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électrique : 20% sur le résiduel à la charge du MO »**

Monsieur MANRIC Christian a rappelé les grandes lignes de ce "Plan Soutenir l'activité et préparer l'avenir" pour lequel le Conseil Régional Midi-Pyrénées va mobiliser près de 61 M€.

b. Préparation de la 3<sup>ème</sup> programmation de la convention territoriale (liste des projets, documents types soumis ; précisions sur la mesure 8) :

Monsieur CAMBON Jean et Philippe DARBOIS ont présenté rapidement le contenu des projets proposés à la 3<sup>ème</sup> programmation de la convention territoriale du PMQ :

- 25 opérations proposées réparties sur les 7 Mesures de la Convention territoriale
- **Un coût global d'opérations de 6 807 844€ HT (8 108769€ TTC)**
- Certaines opérations inscrites pourront solliciter du LEADER IV, car répondant aux objectifs du Plan de développement validé (prochain Comité de programmation prévu en janvier 2010)
- Des opérations structurantes et/ou innovantes de cette 3<sup>ème</sup> programmation:
  - Mesure 3.2 « Rénovation de bassin nautique à vocation intercommunale de la Commune de Saint Antonin NV » : soutien du PMQ sur la cohérence territoriale du projet (la CC QRGa a délibéré) et son impact en terme d'offre touristique et de service à la population.
  - Mesure 3.4 : « Préfiguration d'une coopérative de services à la personne » par le Site de proximité de Saint Antonin NV
  - Mesure 4.1 « Réhabilitation thermique de la Commune de Loze » : initialement orienté en Mesure 8, puis finalement sur la Mesure du Plan de relance du CR MP.
  - Mesure 5.1 : « Maison intercommunale des services aux publics de la CC TVA »
    - ⇒ *Remarque sur ce dossier : ajouter le coût d'acquisition (135 000€) du bâtiment au coût total du projet qui devient donc = 1 916 640€*
  - Mesure 6.3 : « Etude de faisabilité OPAH axée sur précarité énergétique et insalubrité » par le SM PMQ
  - Mesure 8 : « Schéma de déplacement doux à Albi : créations de deux cheminements piétons-vélo »
    - ⇒ *Premier dossier sur cette mesure 8 dite à Vocation expérimentale*

**CONCLUSION :**

**La validation de cette 3<sup>ème</sup> programmation de la Convention territoriale par le CTCP du 09/11/09 permettra de la présenter en Comité départemental des financeurs courant novembre, puis aux instances délibérantes du CR MP (CP de décembre ou janvier) et du CG (idem) afin de procéder à l'engagement des opérations.**

Une 4<sup>ème</sup> programmation d'opérations pourra ainsi être proposée au printemps 2009 pour être validée en CP de juillet 2010.

#### ⇒ Précisions sur la mesure 8

Dans les nouveaux dispositifs d'intervention de la Région, à été mis en place une dotation « vocation territoriale » consacrée aux projets spécifiques ou innovants, dans un ou deux domaines particuliers, proposé par le territoire.

Dans ce cadre, le Pays MQ a proposé que la région soutienne les actions d'investissements pour l'amélioration thermique des bâtiments publics les plus énergivores (généralement les écoles).

#### **Evolution du contexte :**

Cependant, le plan de relance régional, qui durera jusqu'en juillet 2010, propose une aide de 30% pour la rénovation thermique des bâtiments publics des petites collectivités. Cette mesure du plan de relance a pratiquement les mêmes objectifs que la mesure 8 précitée. **Il est donc proposé de flécher les projets de réhabilitation thermique sur le Plan de relance de la Région et à défaut de les maintenir dans la Mesure 8.**

(2 communes ont une demande en cours : Loze et Molières)

#### **Avenant proposé :**

En conséquence, nous proposons que **la mesure 8 du pays midi Quercy intègre l'aide aux aménagements favorisant les modes de déplacements doux (pistes cyclables ; cheminements piétonniers, ...)**

Ainsi, le projet de cheminement piétonnier de la commune d'Albias est donc proposé dès la 3<sup>ème</sup> programmation en cours de finalisation, dans le cadre de la mesure 8.

#### ⇒ Précision sur les documents types utilisés pour l'instruction des dossiers

Les dossiers types à établir par les porteurs de projet pour proposer l'inscription d'une opération dans le cadre de la convention territoriale et/ou dans le cadre du programme Leader Midi-Quercy sont actuellement en cours de finalisation.

Les dossiers types existants ont été modifiés afin que les informations fournies dans la présentation des projets correspondent à celles qui sont attendues via ces grilles multicritères ; la sélection des projets pourra ainsi se faire sur cette base.

**Les dossiers types à présenter par les porteurs de projet seront mis en ligne sur le site Internet du Pays Midi-Quercy ([www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)) prochainement.**

- 1 dossier type pour la « Convention territoriale du Pays Midi-Quercy »

- 1 dossier type pour le « Programme Leader Midi-Quercy ».

#### **D'autres documents utiles aux porteurs seront également mis en ligne :**

- les deux grilles multicritères pour la sélection des projets,

- le détail des axes et des mesures de la Convention territoriale,

- un document d'information pour les porteurs de projets (conseils généraux ...).

## **2- Programme Leader IV.**

- \* Information sur les projets validés lors du dernier comité de programmation du 09/07/09

La liste des opérations Leader du Pays Midi-Quercy se trouve en annexe page 23 (du document en appui à l'ordre du jour distribué en séance) ou sur le site du Pays ([www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)) dans la rubrique LEADER IV/ programmation ;

### **III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.**

#### **1- Emploi Formation Insertion**

##### **a. PLIE Midi-Quercy**

- ✗ Délibération sur le choix des opérateurs axes 1, 2 et 3 et SAG

Lors du comité opérationnel du PLIE du 23 juillet 2009 ont été choisis les opérateurs conventionnés.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE**

Monsieur le Président rappelle que le PLIE a procédé à un appel à projet sur 3 axes stratégiques du protocole d'accord du PLIE, qui sont les suivants :

- axe 1 : Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle
- axe 2 : Développer les réponses en formation sur le territoire
- axe 3 : Soutenir, développer l'insertion par l'activité économique

L'instruction des réponses a été réalisée dans le cadre d'un comité opérationnel du PLIE le 23 juillet 2009. Un avis favorable a été donné par le comité opérationnel à tous les opérateurs suivants :

- axe 1 : Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle

Nom de l'opérateur	Action	Période	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Aides à la reprise d'activité professionnelle (mobilité, garde d'enfant)	Du 01/01/09 Au 31/12/09	8 000 €	5 000 €

- axe 2 : Développer les réponses en formation sur le territoire

Nom de l'opérateur	Action	Période	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Aides à la formation des participants du PLIE (mobilité, garde d'enfant)	Du 01/01/09 Au 31/12/09	8 000 €	6 000 €

- axe 3 : Soutenir, développer l'insertion par l'activité économique

Nom de l'opérateur	Action	Période	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité
Jardin des Gorges de l'Aveyron	Remobilisation par le maraîchage biologique	Du 01/01/09 Au 31/12/09	266 752 €	50 000 €
IDDEES	Mobilisation par l'activité et l'environnement	Du 01/01/09 Au 31/12/09	111 178 €	19 440 €

Monsieur le Président précise également que lors du comité opérationnel du 23 juillet 2009 ont été présentés les dossier d'animation et d'assistance technique de la SAG (Structure d'Animation et de Gestion) du PLIE Midi-Quercy.

Les dossiers qui ont été retenus sont les suivants :

Nom de l'opérateur	Action	Période	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité
Syndicat Mixte du PMQ	Animation du PLIE Midi-Quercy pour 2009	Du 01/01/09 Au 31/12/09	25 820 €	25 820 €
Syndicat Mixte du PMQ	Assistance technique du PLIE Midi-Quercy pour 2009	Du 01/01/09 Au 31/12/09	22 880 €	22 880 €
EREF Site de Proximité	Assistance à l'animation du PLIE Midi-Quercy pour 2009	Du 01/01/09 Au 31/12/09	13 500 €	13 500 €
EREF Site de Proximité	Assistance à l'assistance technique du PLIE Midi-Quercy pour 2009	Du 01/01/09 Au 31/12/09	6 600 €	4 400 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** son Président à signer les conventions à intervenir

✖ Demande de subvention du PLIE pour la période 2010-2012

Dans le cadre de son **protocole d'accord** co-signé avec l'Etat, le Conseil Général de Tarn et Garonne, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour la durée de 5 ans (2007-2012), une 1<sup>ère</sup> convention de mise en œuvre de 27 mois (10/2007-31/12/09) va bientôt se terminer.

Il s'agit à présent de négocier une 2<sup>ème</sup> convention de mise en œuvre, cette fois de 3 ans (01/2010-12/2012), avec les mêmes partenaires, afin de consolider la maquette financière sur cette période.

Il est donc proposé de délibérer sur le principe de cette nouvelle convention de mise en œuvre du PLIE PMQ pour la période (2010-2012), de solliciter les financements maximum auprès des partenaires (FSE ; CG 82 ; Etat et éventuellement Région) et d'être à nouveau organisme intermédiaire pour les fonds FSE pour cette période 2010-2012.

Monsieur CAMBON Jean évoque des inquiétudes sur le financement à venir du dispositif PLIE, liées notamment à l'évolution du contexte RSA. Toutefois il confirme l'intérêt de maintenir le PLIE en PMQ car c'est un dispositif qui a fait ses preuves et qui est utile.

**b. MDE/MCEF du Pays Midi-Quercy**

✖ Information sur le bureau de l'association MCEF du 10/09/09

Le bureau du 10/09/09 a permis notamment :

- ✓ d'acter le principe de candidater à un futur appel à projet de l'ADEME et AVE auprès des Maisons de l'Emploi (MDE) qui sont sur un territoire engagé dans un Plan Climat Territorial
- ✓ de valider le principe d'une convention à venir entre le SM PMQ et l'association MCEF/MDE PMQ pour prendre en compte les frais engagés par le SM PMQ pour l'organisation des rencontres Métiers Emplois Territoires du PMQ du 04/2009.

Monsieur BONHOMME confirme ces informations en précisant que le principe de l'intégration dans le budget de fonctionnement de la MCEF/MDE, des frais occasionnés par l'organisation des rencontres Métiers Emplois et Territoires, devrait permettre d'inscrire dans le temps cette manifestation.

Monsieur CAMBON Jean a insisté sur l'intérêt d'avoir répondu à l'appel à projet de l'ADEME auprès des MDE, **pour confirmer l'engagement de notre territoire dans les objectifs du développement durable notamment sur le volet formation-emploi.**

✖ Convention entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et l'association MCEF concernant les rencontres "Métiers Emplois et Territoires" de 2009

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Convention avec l'association MCEF pour les rencontres "Métiers Emplois et Territoires"**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le 29 avril 2009 ont été organisées les rencontres "Métiers Emplois et Territoires en Pays Midi-Quercy" à Caussade.

Monsieur le Président dit qu'il convient de conventionner avec l'association MCEF/MDE du Pays Midi-Quercy afin que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy puisse être dédommagé de ses frais engagés lors de ces rencontres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le principe de la convention proposée par Monsieur le Président
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir ou tout autre documents concernant cette opération

## 2- Energie - Plan Climat

### *a. Information sur le service "Conseil en Energie Partagée" (CEP) en projet : retour des adhésions des communes et création de postes envisageable*

#### Rappel :

Les communes ont reçu un courrier du SM PMQ en août 2009 proposant d'adhérer à un nouveau service mutualisé du SMPMQ « conseil en énergie partagé ».

Ce service mettra à la disposition des communes des agents dont les missions seront :

- De suivre et optimiser les consommations d'énergie du patrimoine des communes (approfondissement du service de comptabilité énergétique)
- De planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie
- D'agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie
- De proposer des actions visant à optimiser l'éclairage public en coordination avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 82)
- De favoriser le développement des énergies renouvelables en identifiant les sites judicieux et accompagnant techniquement le développement des projets proposés

Les deux premières missions permettent un « retour sur investissement » pour la commune. En effet, en moyenne, **pour 1 € investi dans le conseil en énergie partagée, ce service permet d'économiser 1.72 € d'énergie.**

#### **Bilan des adhésions et création de postes envisageables :**

La charge annuelle totale d'un conseiller est d'environ : 33 386 € (dont 28 373€ de salaire)

Aide dans le cadre des contrats aidés (90% du smic sur 2 ans) : 9 511 €/conseillé.an

Reste à la charge du pays : 23 875 € par conseiller

Il existe une possibilité d'aide de l'ADEME de 9 457 € en moyenne chaque année\*.

\* calcul de l'aide de l'ADEME : sur la base d'une aide de 50% de la masse salariale d'un conseiller en année 1, 30% en année 2 et 20% en année 3.

A ce jour :

- 7 communes ont formellement délibéré favorablement :

Albias, Nègrepelisse, Caylus, Varen, St Antonin Noble val, Parisot, Castanet

Soit 10 703 habitants

- ⇒ Si embauche de 1 CEP => cotisation de 1,34 € / habitant.
- ⇒ Si embauche de 2 CEP => cotisation de 3,57 € / habitant
- ⇒ Si embauche de 3 CEP => cotisation de 5,80 € / habitant

- 6 communes ont donné un engagement de principe :

Montricoux, Molières, Cazals, Laguépie, Loze, Verfeil-sur-seye,

Soit 15 563 habitants au total (avec les 7 autres communes)

- ⇒ Si embauche de 1 CEP => cotisation de 0,93 € / habitant.
- ⇒ Si embauche de 2 CEP => cotisation de 2,49 € / habitant
- ⇒ Si embauche de 3 CEP => cotisation de 4,04 € / habitant

*Si l'ensemble du Pays adhère, soit 43 770 habitants, alors :*

- ⇒ *Si embauche de 1 CEP => cotisation de 0,32 € / habitant.*
- ⇒ *Si embauche de 2 CEP => cotisation de 0,87 € / habitant*
- ⇒ *Si embauche de 3 CEP => cotisation de 1,50 € / habitant*

### **Propositions :**

Il semble opportun de proposer une adhésion pour 3 ans de **1,5€ / habitant/an, coût inchangé sur 3 ans** pour le service « Conseil en Energie Partagée » au lieu de **1.6 à 2.2€ / habitant** évolutif sur trois ans, initialement évoqué dans le courrier d'août 2009.

**Dores et déjà un ou deux conseillers (en fonction de la confirmation de nombreuses communes qui doivent délibérer prochainement) en énergie peuvent être recrutés à priori à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010** (lancement de l'appel à candidature en novembre pour une sélection en décembre).

L'assemblée a globalement confirmé l'intérêt qu'elle porte à cette nouvelle action :

- Monsieur BISCONTINI a conforté les économies que génèrent l'appui d'un technicien énergie dont la Commune de Saint Antonin NV a pu bénéficier cet été dans le cadre d'une mise à disposition d'un stagiaire par le SM PMQ ;
- Madame DE PASQUALIN a précisé que personnellement elle soutenait cette action mais que le Conseil Municipal de Caussade ne s'était pas encore prononcé.
- Monsieur CAMBON Jean estime que dans un avenir plus ou moins proche, les communes devront justifier de bilan-analyse énergétique (similaire à ce que l'on propose avec le CEP) pour pouvoir bénéficier d'aides publiques, car c'est un gage d'argent public bien utilisé.

### **3- Information sur l'élaboration du Plan Climat Territorial (PCT) du Pays Midi-Quercy :**

#### *a. Synthèse du forum Climat du 15/09/2009 à Lapenche*

#### **Contenu :**

Dans la continuité du plan énergie piloté par le syndicat mixte depuis 2006, le Pays s'est engagé dans l'élaboration d'un **Plan Climat Energie Territorial**. Cette démarche de développement durable a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, d'anticiper les effets du réchauffement climatique et de l'augmentation du prix de l'énergie.

Le 15 septembre 2009 de 14h à 17h à la salle des fêtes de Lapenche, s'est tenu la réunion de lancement du plan climat territorial.

Les objectifs de la réunion étaient les suivants :

- Lancement public du Plan Climat Energie Territorial du Pays Midi Quercy.
- Identification d'actions au travers d'un forum.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture du Forum par Jean CAMBON, Président du pays Midi-Quercy
- Conférence débat sur les enjeux du changement climatique en Midi-Pyrénées par Didier HOUÏ, directeur de l'ARPE.
- Présentation du diagnostic Climat par Jean-Michel BREURE-MONTAGNE, stagiaire au Pays Midi Quercy.
- Ateliers d'échanges

#### **Bilan :**

**Nombre de participants : 77.**

Thématiques abordées lors des ateliers d'échange :

- « Acheter, consommer, produire ».

- « Aménager, gérer le territoire, se déplacer » ;
- « Se loger, construire, rénover ».

Nombre d'actions proposées : 57.

### **Suite :**

La prochaine étape du Plan Climat Territorial sera l'organisation du premier comité de pilotage le jeudi 29 octobre 2009 à 15h à la mairie de Nègrelisse.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rappel des principales conclusions du diagnostic.
- Quels objectifs pour le Plan Climat Energie Territorial ?
- Méthodologie d'élaboration et planning du programme d'actions.

*La synthèse et le compte rendu du forum Climat du 15/09/09 à Lapenche sont disponibles sur le site du Pays Midi-Quercy : [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)*

*Le diagnostic pour le PCT est disponible sur le site internet du pays MQ : [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)*

### ***b. Délibération sur la demande de subvention pour l'animation du PCT à partir de 2010***

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Demande de subvention pour l'animation du Plan Climat Territorial (PCT)**

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi-Quercy est engagé depuis septembre 2006 dans un contrat ATEnEE (2006-2009) qui a permis d'engager le territoire dans une politique énergétique axée sur l'expérimentation et l'exemplarité des collectivités territoriales (comptabilité énergétique des communes, réseaux collectifs de chaleur bois, réhabilitation thermique de bâtiments scolaires, ...).

Monsieur le Président précise que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a décidé de s'engager dans un Plan Climat Territorial. Ceci dans un souci de continuité du contrat ATEnEE et donc du plan énergie engagé.

A cet effet, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sollicitera auprès de différents partenaires une aide aussi élevée que possible pour la mission d'accompagnement (animation) nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial.

Dores et déjà, le Pays Midi-Quercy a réalisé un diagnostic Plan Climat du Territoire et organisé un forum Plan Climat ouvert au public, qui a rassemblé plus de 80 personnes.

Dans les mois à venir, le plan d'action 2010-2012 du Plan Climat va être affiné afin notamment de poursuivre l'accompagnement des communes par la démultiplication d'un service de "Conseil en Energie Partagé" réalisé par des techniciens en énergie recrutés et mutualisés prochainement par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Cette action sera naturellement intégrée dans le Plan Climat Territorial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le lancement du Plan Climat Territorial du Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'ADEME Midi-Pyrénées, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn et Garonn et de l'Europe
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

Monsieur CAMBON Jean précise que cette délibération globale permet de prendre rang pour le financement de l'animation du Plan Climat Territorial qui était déjà financée par le Contrat ATENEE qui se termine en 2009. Ca permettra de savoir qu'elles aides maximum on peut mobiliser, sachant que les incertitudes actuelles sur les finances publiques ne devraient pas concerner cette thématique.

### 3- Natura 2000

- ✗ Demande de subvention pour l'animation 2010 des deux sites Natura 2000, dont le Pays Midi-Quercy assure la maîtrise d'ouvrage

La délibération suivante a été adoptée :

#### Objet : Animation de deux documents d'objectifs, sites Natura 2000 - Tranche 2010

Monsieur le Président rappelle que depuis le comité de pilotage du 22 mai 2008, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de l'animation des deux Documents d'objectifs liés zones spéciales de conservation suivantes : site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » ; site « Causse de Gaussou et sites proches ».

Une convention cadre pour la mise en application de chacun de ces Documents d'objectifs a été passée entre le SMPMQ et la Préfecture de Tarn-et-Garonne en octobre 2008, pour une période de trois ans. Cette convention précise que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'animation de chacun de ces DOCOB, conformément au cahier des charges type régional.

Cette convention autorise la structure porteuse à faire appel à tout organisme tiers afin d'assurer tout ou partie des tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation de ces DOCOB. Monsieur le Président a proposé de lancer une consultation pour choisir l'opérateur qui assurera, pour une période de deux ans (tranche 2010-2011), l'animation des deux DOCOB cités précédemment, étant donné que les moyens techniques et humains actuellement disponibles au sein de l'équipe technique du SMPMQ ne permettent pas de faire face aux besoins en ce domaine et de réaliser les diverses tâches mentionnées. Suite à l'analyse des offres, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est un groupement conjoint constitué de l'ADASEA 82 (mandataire), de l'ATASEA, du CPIE Midi-Quercy et du CREN Midi-Pyrénées.

L'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy assurera un suivi des actions réalisées par l'opérateur, ainsi que de certaines tâches administratives et financières.

La convention cadre passée avec la Préfecture précise les modalités financières liées à l'animation de ces Documents d'objectifs. La structure porteuse bénéficie d'un accompagnement financier annuel, comportant le plan de financement prévisionnel suivant : 50 % de subvention de l'Union européenne (mesure 323-A du FEADER) ; 40 % de subvention du MEEDDAT ; 10 % de participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Le programme prévisionnel d'animation pour l'année 2010 et le montant global des dépenses prévisionnelles correspondant, ont été présentés lors du Comité de pilotage Natura 2000 de ces sites qui s'est tenu le 23 juin 2009 à Bruniquel. Pour la tranche 2010, il est donc proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	€ TTC	En %		€ TTC	En %
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	29000	85%	UE Feader	17000	50%
Autres dépenses (édition et impressions de documents, frais de personnel...)	5000	15%	Etat	13600	40%
			Autofinancement	3400	10%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>34000</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34000</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **DE VALIDER** le programme prévisionnel d'animation de ces DOCOB pour l'année 2010
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé pour l'année 2010
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne,
- **D'AUTORISER** le Président à signer avec l'opérateur les documents de marché public relatifs à l'animation de ces DOCOB.

✘ Information sur l'animation des deux sites

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches, vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » (zones spéciales de conservation) :

- Le comité de pilotage Natura 2000 lié à ces sites s'est réuni le 23 juin 2009 à Bruniquel. Le **compte-rendu de cette réunion**, ainsi que le **programme prévisionnel d'animation** de ces Documents d'objectifs pour l'année 2010 sont joints en annexe pages 24 à 32.

Pour plus d'informations (diaporama de la réunion, arrêtés des comités de pilotage des sites...) : consulter le site Internet du Pays Midi-Quercy ([www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)), thème Natura 2000, rubrique « cadre des interventions ».

- La mission d'animation qui a été confiée aux opérateurs actuels (mandataire ADASEA 82, appuyé par l'ATASEA, le CPIE Midi-Quercy et le CREN) pour la période fin 2008 / fin 2009 s'achèvera à la fin du mois d'octobre.

- Une consultation a été engagée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy afin de retenir un opérateur chargé de l'animation de ces deux Documents d'objectifs, pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et pour une **période de deux ans**, de novembre 2009 à septembre 2011.

## 4- Habitat / Mobilité

### a. *Habitat*

- ✘ Demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'une OPAH Pays Midi-Quercy axée sur la précarité énergétique

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat sur la thématique « lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité », pour l'après PIG, en 2010**

M. le Président rappelle que le Programme d'Intérêt Général du Pays Midi Quercy signé au 31 juillet 2007 est en application jusqu'au 31 juillet 2010. L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Quercy Caussadais se termine quant à elle en novembre 2009. Les résultats de cette dernière opération étant très positifs, l'Etat et le Conseil Général, délégataire de l'ANAH, encouragent le maître d'ouvrage à poursuivre son action. De plus, la communauté de communes du Quercy Caussadais a manifesté son intérêt pour intégrer le dispositif Pays, si celui-ci continuait à s'inscrire dans un dispositif similaire à l'issue du PIG « Logements du Pays Midi-Quercy ».

La lutte contre l'insalubrité et la lutte contre la précarité énergétique sont actuellement les deux priorités de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Par ailleurs, la prise en compte du développement durable (notamment via la maîtrise de l'énergie et la diminution des charges locatives), étant également une priorité pour l'Etat (plan de relance/Grenelle de l'environnement) et de la Région Midi-Pyrénées, il paraît intéressant de mesurer la pertinence de la mise en place d'une opération ciblée traitant l'insalubrité avec un volet précarité énergétique.

Une telle opération assurerait une continuité de la dynamique du PIG en l'adaptant aux réels besoins du territoire dont la connaissance doit être actualisée.

M. le Président propose donc qu'une étude de faisabilité soit menée, d'autant plus qu'un programme territorial sur le thème de la lutte contre la précarité énergétique peut s'inscrire dans le Plan Climat Energie Territoire du Pays Midi-Quercy, l'amélioration thermique des logements permettant la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire du Pays.

L'étude de faisabilité est subventionnée par l'ANAH à hauteur de 50% d'un plafond de 130 K€  
Une demande de participation financière supplémentaire va également être demandée à

l'ADEME dans le cadre de son aide aux études de préfiguration pour un plan d'actions. En effet, le Pays Midi-Quercy souhaite la mise en place d'actions pédagogiques favorisant la sobriété dans l'habitat, ou la bonification des aides pour la réalisation de travaux ou l'utilisation des matériaux les plus performants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le lancement d'une étude de faisabilité qui devra identifier la pertinence de la mise en place d'un programme d'aide à l'amélioration de l'habitat, notamment ciblé sur la lutte contre la précarité énergétique.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour signer tout document concernant cette étude et notamment la rédaction du cahier des charges, de l'appel d'offre et des demandes de subvention auprès des partenaires financiers.

## **b. Mobilité**

- ✖ Compte rendu du 2<sup>ème</sup> comité de pilotage Mobilité du 23/09/09

Le compte rendu et le diagnostic Mobilité en PMQ se trouvent sur le site du Pays MQ [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr) (rubrique THEMATIQUES/MOBILITE).

Il est précisé que cette thématique sera intégrée dans le Plan climat Territorial : les préconisations issue du diagnostic (structurer l'offre d'information ; encourager le co-voiturage ; remettre à plat les transports à la demande ;...) seront donc reprises et mis en perspective vis-à-vis des émissions des GES (Gaz à Effet de Serre) qu'elles peuvent réduire.

- Monsieur ALAUX a demandé des informations sur l'avancement du projet de voie verte le long de la D 115. Monsieur CAMBON Jean a répondu que ce projet à maîtrise d'ouvrage départementale est en phase d'étude foncière pour sa 1<sup>ère</sup> tranche (Montauban-Montricoux). Il s'agira bien d'une piste en site propre dédiée au vélo-piéton-équestre. Il précise qu'il ne faut pas confondre ce projet avec le vélo-route « Vallée de l'Aveyron » qui existe déjà et qui consiste en une signalétique spécifique d'un itinéraire secondaire plus approprié au vélo.
- Mme MARTIN Sabine a insisté sur le principe et la nécessité d'engager une réflexion avec les autorités compétentes pour définir une hiérarchisation de la voirie et donc limiter la vitesse sur certaines parties.

## **5- Tourisme**

- ✖ Information sur les deux actions du Plan d'action Tourisme Durable du Pays Midi-Quercy : carte Ambassadeur, formation éco-tourisme

Une note d'information sur l'opération "Ambassadeur du Pays Midi-Quercy" se trouve sur le site du Pays MQ [www.midi-quercy.fr/-Tourisme-.html](http://www.midi-quercy.fr/-Tourisme-.html) (rubrique /tourisme)

Une note d'information sur une formation gratuite pour les prestataires touristiques se trouve sur le site du Pays MQ [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr) (rubrique THEMATIQUES/tourisme)

M.CAMBON Jean a informé l'assemblée du départ en congés maternité de Melle BUSSE Marianne (chargée de mission Tourisme du PMQ) à partir du 07/11/09. Elle n'est pas remplacée directement, mais un contrat aidé vient d'être recruté sur une mission en partie commune avec le schéma culturel du PMQ (assistante d'animation du réseau des OT SI du PMQ et assistante de communication et de promotion touristique et culturelle), qui permettra d'assurer une continuité partielle de quelques actions touristiques conduites par le PMQ.

## 6- Patrimoine / Culture

- \* Information sur les Rencontres des acteurs du patrimoine rural des 2 et 3 octobre 2009 réalisée par l'APICQ dans le cadre de l'appel à projet « Regards sur le patrimoine » du schéma culturel du PMQ.

Madame SALOMON qui a participé activement à ces rencontres a tenu à féliciter les organisateurs de cette manifestation riche en contenu et en échanges, qui devrait à l'avenir nourrir les réflexions du Conseil Régional et du Conseil Général sur l'approche économique et social du patrimoine rural.

Plus globalement elle a tenu à saluer le travail remarquable du PMQ (« l'un des Pays des plus dynamique en Midi-Pyrénées »), structure vivante et force de propositions.

Monsieur CAMBON Jean a rebondi à ces propos en remerciant nos conseillers régionaux de proximité (Mme SALOMON et Mr.MANRIC) qui suivent de façon remarquable les actions du PMQ depuis ces dernières années et assurent ainsi un relais auprès du Conseil Régional MP très précieux.

## 7- Informations diverses

- \* Comité du Massif-Central (MACEO) du 16 novembre 2009 : participation du Syndicat Mixte à ce Comité proposé par l'ADE 82 ;

Monsieur CAMBON Jean a proposé que la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron désigne prochainement un élu qui siègera au Comité syndical, car le zonage Massif Central concerne les 2 cantons de Caylus et Saint Antonin NV.

- \* Présentation d'un rapport "Accès aux soins de qualité pour tous" du CESR Midi-Pyrénées le **24 novembre 2009 à 20h30 aux Récollets.**

Mme DE PASQUALIN qui a assuré la mise en relation avec le Président du CESR pour cette soirée, souhaite qu'un maximum d'élus, praticiens ;..participent à cette présentation qui pourrait être le début d'une réflexion thématique à mener en PMQ.

Trois intervenants importants qui sont les co-rapporteurs de ce rapport seront présents :

- **M. Jean Louis Chauzy**, président du Conseil Economique et Social Régional
- **M. Georges Benayoun**, co-rapporteur, vice-président délégué du CESR, président de la Chambre Régionale des Professions Libérales
- **M. Yvon Fau**, co-rapporteur, président de l'Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie

- \* Question de M.ALAUX : le SM PMQ pourrait il voter une motion contre la suppression de la Taxe Professionnelle (cette motion a été évoquée lors de l'AG de l'association des Maires du 82 le 17/10/09 sans être adoptée) ?

Un débat sur l'opportunité de présenter une telle motion a conclu de mandater Monsieur PEZOUS (Vice-Président de l'AMF82) pour faire remonter à celle-ci les inquiétudes des élus du Midi-Quercy sur la suppression de la Taxe Professionnelle. Si d'ici 15 jours une motion de l'AMF 82 n'est pas prise, alors le SM PMQ prendra l'initiative de faire quelque chose pour faire savoir le positionnement des élus du MQ en la matière.

- \* Mme PEDRONO a proposé que le dossier en appui à l'ordre du jour du Comité syndical soit envoyé avec la convocation, afin de pouvoir en prendre connaissance avant de venir en réunion.

Monsieur CAMBON Jean a accepté cette proposition tout en précisant que ce document ne sera plus distribué en séance et que par conséquent **les membres du Comité syndical devront venir en réunion avec celui-ci.**